

Introduction : la rencontre du politique et de l'associatif

Ce colloque est intitulé « l'associatif, la force des faibles ». L'expression « la force des faibles » est un peu paradoxale. Le but de cette journée est d'analyser l'ajustement entre l'associatif et le politique. Nous espérons qu'à l'issue de ce colloque, nous aurons quelques éclaircissements sur cet ajustement complexe. Il s'inscrit à mon sens dans deux questions, deux enjeux vraiment fondamentaux qui sont d'une part **la pertinence de l'État providence** et d'autre part, **la légitimité du politique**.

Pour introduire le débat, voici quelques petites réflexions. La première est une réflexion de type historique. Simplement se souvenir que - et c'est quand même une chose essentielle - **la liberté d'association a été inscrite dans la constitution belge en 1831**, dans son article 20. Ce principe constitutionnel reçoit un cadre légal par la loi de 1921 qui sera elle-même modifiée par la loi de 2002. C'est à cette époque que l'on voit poindre un intérêt croissant du politique pour l'associatif. En 2004, c'est l'inscription d'un pacte associatif dans les différentes déclarations gouvernementales, pacte qui se transformera en charte associative dont le texte a été adopté en février 2009. C'est donc tout frais. Il a fallu manifestement du temps pour aboutir à la charte associative. Certains y voient un aspect positif: la prudence qui permet d'éviter un mécanisme d'instrumentalisation douce. D'autres, plus pessimistes, y voient déjà une carence fondamentale, celle d'un manque de qualité d'un dialogue. Un dialogue qu'ils reconnaissent complexe puisque de l'ordre de la coopération conflictuelle. Quoi qu'il en soit, en tout cas sur le plan du texte législatif, il semble

que la base soit écrite et donc tout le monde peut s'attendre, et c'est notre attente à tous, de voir comment tout cela va s'opérationnaliser.

LES FINALITÉS DE L'ASSOCIATIF

Je vais aussi rappeler quelles sont les finalités généralement dévolues à l'associatif. En général, elles sont de trois ordres:

- les prestations de services et d'intérêts collectifs, voire publics;
- le changement de société et des mentalités;
- et le renforcement du lien social.

Il faut reconnaître que de nombreuses associations, pour ne pas dire la majorité de celles-ci, visent principalement, mais heureusement pas exclusivement, la première des finalités, c'est-à-dire la prestation de services. A contrario, ce sont dans les deux autres finalités que s'est développée **la volonté de réunir les forces associatives et politiques**. Le terreau de tout cela est à mon sens le concept de la nouvelle gouvernance et le constat de la crise de la démocratie participative.

UNE IDENTITÉ DE L'ASSOCIATIF

Alors, l'associatif c'est quoi? C'est qui? On sait que c'est très pluriel. C'est notamment la coexistence des services organiques publics et des services associatifs collectifs qui n'ont pas toujours travaillé sur le mode de la complémentarité, mais parfois plutôt sur un mode de concurrence, voire d'opposition. Rappelons-nous les fameuses guerres



scolaires. C'est aussi l'associatif qui se décline autant, sinon plus, selon une appartenance verticale, (les fameux piliers traditionnellement chrétiens ou socialistes), que sur une appartenance de type horizontale, celle du monde associatif. Donc l'image qui se dégage de l'associatif est un monde très hétéroclite fait d'une série de courroies de transmissions parallèles et indépendantes. On peut légitimement penser que la rencontre du politique et de l'associatif par la charte associative contraindra sans doute l'associatif à faire émerger une identité plus cohérente et plus commune.

Tout aussi hétérogène qu'il soit, l'associatif a aussi un poids. Et donc je rappellerai à ce propos quelques chiffres tirés de l'étude du professeur Defourny de 2005. Que nous dit-elle? « En Belgique un travailleur sur dix travaille dans le secteur associatif. Le taux de croissance annuel du volume de l'emploi salarié est estimé à 5%. Les 120 000 associations recensées en 2004 contribuent à 8,2 % du PIB. La valeur ajoutée de l'associatif dépasse celle de la branche transports et communications. » Donc voilà, « la force des faibles », à vous de juger. On sait aussi que l'associatif c'est aussi un monde manifestement en émergence. C'est un potentiel économique, on vient d'en parler. C'est un potentiel social. On peut voir de nombreuses activités et initiatives qui se développent pour répondre aux besoins croissants et aux spécificités des citoyens. C'est aussi en mon sens un potentiel politique au vu de la place que l'associatif prend dans l'espace public.

LE POLITIQUE

Maintenant, si l'associatif est très hétéroclite, que dire du politique, le second pôle? Le politique c'est qui, c'est quoi? C'est déjà une grande question. D'abord c'est **un espace public**. On vient de le dire, c'est **un lieu d'expression** où l'on fait entendre sa voix, où l'on fait entendre ses valeurs. Donc dans cet espace, l'associatif a vraiment sa place, une place de plus en plus grande. Je pense qu'il faut vraiment veiller à la conserver. Il faut veiller aussi à ce qu'elle ne demeure pas simplement qu'un espace de mots et d'idées. Le politique, ce n'est pas que ça. Le politique, c'est aussi les relations aux pouvoirs publics et aux politiques publiques. Donc c'est aussi **un lieu d'arbitrage**, de décisions. La place de l'associatif me paraît

déjà plus complexe. Il ne s'agit pas de se substituer au politique. Mais comment pour l'associatif être en même temps associé et influant?

Le politique, c'est aussi **les rapports au monde politique**, aux partis politiques. Et on sait que dans certaines associations, il y a des tensions entre une affirmation d'un caractère pluraliste et une affiliation explicite, voire des affinités à des idéologies ou des courants politiques. L'associatif doit-il jouer la carte de l'autonomie ou, au contraire, activer les liens privilégiés? Pour finir, et c'est le côté auquel nous, gestionnaires de services, nous sommes particulièrement sensibles, c'est aussi **le politique comme source de financement** et de reconnaissance puisque 60% des ressources de l'associatif sont publiques. Comme gestionnaire de services, c'est une dimension tout à fait particulière à ne pas négliger. Les versements tardifs de subsides, les précarités des projets face aux changements politiques et parfois les obsessions des évaluations quantitatives, on connaît.

Il y a un tout grand chantier qui est en train de se développer. On ne sait pas encore comment on va l'ouvrir, on ne sait pas encore comment on va le construire. Il y a manifestement des principes, des définitions à préciser. Les enjeux importants sont, me semble-t-il, de deux ordres: approfondir la démocratie et garder le sens du service d'intérêt public contre la marchandisation. Le jeu, semble-t-il, est ouvert. Je dis « semble-t-il » parce que je fais référence à un autre colloque qui a eu lieu il y a plusieurs années, réalisé par l'ANCE au Musée de la médecine, lors duquel le professeur Devleeschouwer et Ricardo Petrella avaient échangé leur vision de l'évolution du politique, du citoyen et de l'associatif. On avait eu là deux visions différentes: une vision extrêmement cadenassée où le professeur Devleeschouwer prétendait que tout était vain, que c'est un jeu de dupe; et Ricardo Petrella qui ne cessait de prêcher pour la fraîcheur des possibles.

Un grand merci en tout cas d'ores et déjà à toute l'équipe de ANCE. Merci aussi aux différents modérateurs et intervenants qui vont nous présenter leurs points de vue, leurs réflexions et expériences en la matière.